

**Objet:** Transition écologique du territoire – Convention d’accompagnement des engagements des communes pour une transition écologique

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagement dans le cadre de la COP 21 locale ;
- Vu l’Accord de Rouen pour le climat conclu le 29 novembre 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 relatif au programme d’actions « Sotteville engagée 2022 – 2025 »

Considérant :

- que la Ville de Sotteville-lès-Rouen s’est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de transition écologique, notamment lors de la COP21 Rouen Normandie ;
- que les actions de la Ville prises lors de l’Accord de Rouen pour le Climat ont été réalisées ;
- que la Ville a renforcé son engagement en 2022 à travers l’élaboration d’une politique de transition écologique ambitieuse concertée avec le territoire afin de répondre aux enjeux du changement climatique ;
- que la Ville et la Métropole Rouen Normandie souhaitent renforcer leur partenariat pour accompagner le territoire dans sa transition écologique

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Mme la Maire à signer la convention d’accompagnement des engagements des communes pour une transition écologique, entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen et la Métropole Rouen Normandie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**, en décide ainsi.**

Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE

## NOTE EXPLICATIVE N° 90

**OBJET** : Transition écologique du territoire – Convention d’accompagnement des engagements des communes pour une transition écologique

Initiée en 2017 par la Métropole Rouen Normandie avec l’appui du WWF France et de l’ADEME, la « COP21 locale » a conduit à l’engagement de 70 communes dans l’Accord de Rouen pour le Climat (29 novembre 2018), adoptant par délibération plus de 1 000 engagements en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d’énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité.

A cette occasion, la Ville de Sotteville-lès-Rouen s’était engagée à travers 23 engagements portant sur l’urbanisme durable, l’éclairage public, les énergies renouvelables, la mobilité, la qualité de l’air, l’alimentation, la nature en ville ainsi que l’accompagnement au changement de comportement. L’évaluation de ce programme d’actions montre que 92% des engagements pris ont été réalisés ou sont en cours, et 2 actions ont été supprimées ou modifiées.

Forte de cette expérience, la Ville adopte en mars 2022 une politique ambitieuse et opérationnelle pour accompagner la transition écologique du territoire. Le programme d’actions « Sotteville engagée » constitue la feuille de route opérationnelle de la Ville en coordination avec les compétences de la Métropole. Cette feuille de route est traversée par deux grands axes : permettre aux acteurs locaux de construire collectivement la Ville de demain, et impulser une dynamique en soutenant les initiatives locales. Il s’agit donc bien de mettre le citoyen au cœur de l’action publique.

En articulation avec les compétences de la Métropole et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), plusieurs axes actions du programme « Sotteville engagée » ont été identifiés comme devant être mis en œuvre en commun. La présente convention d’accompagnement des engagements des communes précise ces actions Ville/Métropole qui permettent d’accompagner le territoire dans sa transition écologique. Huit axes sont identifiés sur la période 2022-2025 :

- développer les infrastructures qui favorisent l’essor du vélo
- Poursuivre les aménagements pour une ville apaisée
- Renforcer l’offre en transport en commun
- Promouvoir un urbanisme durable
- Accompagner le territoire dans sa transition énergétique
- Développer la nature en ville
- Impulser une dynamique territoriale et soutenir les initiatives locales
- Accompagner l’ensemble des acteurs vers une démarche « zéro déchet »